



53^e CONSEIL DIRECTEUR

66^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 29 septembre au 3 octobre 2014

Point 5.3 de l'ordre du jour provisoire

CD53/18
28 août 2014
Original: anglais

ÉTAT ET NIVEAU AUTORISÉ DU FONDS DE ROULEMENT

Introduction

1. Conformément à l'article VII du Règlement financier, le Fonds de roulement a été établi par le Conseil directeur principalement afin d'octroyer des fonds nécessaires pour financer le budget ordinaire de l'OPS et les autres exigences, en attendant la réception des contributions fixes envoyées par les États Membres et participants.

Antécédents

2. Au vu de l'augmentation du budget ordinaire de l'OPS, le 37^e Conseil directeur a approuvé en 1993 une augmentation du niveau autorisé du Fonds de roulement, le faisant passer de US\$ 11,0 millions¹ à \$15,0 millions. Par la suite, le 44^e Conseil directeur a approuvé en 2003 une augmentation du niveau autorisé du Fonds le faisant passer de \$15,0 millions à \$20,0 millions, en raison des augmentations constantes du budget ordinaire de l'OPS.

3. La proposition concernant l'ajout au Fonds de roulement se fondait sur la croissance des besoins, ainsi que sur la nécessité de couvrir les dépenses imprévisibles et extraordinaires, comme stipulé à l'article 7.4 du Règlement financier.

Situation actuelle

4. Les dépenses liées au budget ordinaire de l'OPS sont passées de \$171,1 millions en 2002-2003 à \$194,6 millions en 2012-2013. En 2013, les débours du budget ordinaire de l'OPS représentaient en moyenne \$8,1 millions par mois. En date du 1^{er} janvier 2012, le solde du Fonds de roulement disponible pour les activités du budget ordinaire de l'OPS

¹ Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent rapport sont exprimées en dollars des États-Unis.

était de \$15,4 millions, c'est-à-dire \$4,6 millions au-dessous de son niveau autorisé de \$20,0 millions, à la suite du déficit budgétaire subi en 2010-2011. En date du 31 décembre 2013, le solde du Fonds de roulement s'élevait à \$15,9 millions, à la suite de l'excédent budgétaire net de l'exercice 2012-2013.

5. Depuis le 44^e Conseil directeur, l'Organisation a connu des périodes critiques au cours desquelles le solde en caisse non grevé du Fonds de roulement était épuisé. Ces occasions étaient directement liées aux retards concernant la réception des contributions fixes. Durant ces périodes, non seulement la viabilité de la mise en œuvre des programmes risquait d'être compromise, mais en plus, aucun tampon n'était disponible pour des dépenses imprévisibles et extraordinaires comme prévu au Règlement financier.

6. Durant l'exercice 2012-2013, il a souvent fallu puiser dans les ressources de trésorerie du Fonds de roulement pour couvrir les besoins de liquidités courants. En outre, durant cette période, le solde en caisse non grevé du Fonds s'est épuisé à plusieurs reprises, ce qui a entraîné le recours à d'autres ressources internes non assujetties à des restrictions pour financer le déficit de trésorerie de l'Organisation, avec des conséquences potentielles sur les programmes planifiés financés grâce à ces autres ressources internes. Bien que le solde non grevé du Fonds de roulement s'élevât à \$15,9 millions en date du 31 décembre 2013, le solde en caisse du Fonds avait été entièrement épuisé afin de répondre aux besoins en débours du budget ordinaire de l'OPS en attendant la réception de \$38,7 millions en contributions fixes.

7. Par conséquent, en avril 2014, la Directrice a réapprovisionné le Fonds de roulement à son niveau autorisé actuel de \$20,0 millions, à l'aide d'une somme de \$4,1 millions provenant du remboursement du prêt de \$10,0 millions consenti en 2009 au Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins (annexe A).

Proposition

8. La Directrice propose que le niveau autorisé du Fonds de roulement passe de \$20,0 millions à \$25,0 millions pour refléter les réalités et les risques inhérents au contexte politique et économique actuel. La proposition concernant l'ajout au Fonds de roulement se fonde sur l'accroissement des besoins de liquidités résultant de l'augmentation des dépenses liées au budget ordinaire de l'OPS et du retard dans le versement des contributions fixes. Une augmentation de \$5,0 millions relèvera le niveau autorisé du Fonds de roulement à \$25,0 millions. Cette augmentation représente environ trois mois de débours du budget ordinaire de l'OPS, ce qui permettrait à l'Organisation de gérer l'incertitude relative au cycle de fonctionnement et au cycle budgétaire. On prévoit que cette augmentation suffira à couvrir les écarts de trésorerie négatifs temporaires et à offrir une certaine flexibilité pour ce qui est d'assurer un soutien financier périodique à d'autres activités, comme l'expose le Règlement.

9. En outre, on propose que l'augmentation demandée de \$5,0 millions soit graduellement financée grâce à tout excédent éventuel des revenus par rapport aux

dépenses dû aux économies réalisées dans la mise en œuvre du programme et budget, à partir de l'exercice actuel 2014-2015.

Mesure à prendre par le Conseil directeur

10. Le Conseil directeur est prié d'examiner ce document et d'envisager la possibilité d'approuver le projet de résolution inclus à l'annexe B.

Annexes

Annexe A

Propositions de financement et sources potentielles de fonds

Fonds	État du financement	Besoins de financement, millions de US\$	Source(s) potentielle(s) de financement	Financement alloué ou proposé	Financement recommandé pour l'avenir
Fonds de roulement	Le solde actuel est de \$15,9 millions, ce qui est \$4,1 millions au-dessous du plafond autorisé actuel de \$20,0 millions.	\$4,1 millions	Financement provenant du remboursement du prêt de \$10 millions consenti par l'OPS au Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins	\$4,1 millions	s. o.
	Proposition visant à augmenter de \$5,0 millions le plafond autorisé pour le porter à \$25,0 millions.	\$5,0 millions (pour atteindre le plafond présumé de \$25 millions)	Excédent budgétaire lorsque disponible, et après le financement du Fonds directeur d'investissement Excédent de revenus lorsque disponible	s. o.	\$5,0 millions
Système d'information pour la gestion du BSP (PMIS)	La prévision actuelle concernant les besoins de crédits budgétaires du PMIS montre un déficit potentiel de \$2,2 millions . Le déficit réel dépendra des coûts non budgétés mais nécessaires associés à la mise en œuvre du PMIS.	Déficit budgétaire actuellement prévu de \$2,2 millions	Solde non dépensé relatif aux projets approuvés et terminés du compte de réserve	\$0,1 million	s. o.
			Financement provenant du solde non affecté relatif à l'excédent des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)	\$2,1 millions	À déterminer
BESOINS TOTAUX				\$6,3 millions	À déterminer (dépendra des besoins du PMIS)
SOURCES DISPONIBLES					
Solde non affecté relatif à l'excédent de l'IPSAS				\$4,4 millions	
Solde non dépensé des projets approuvés du fonds de réserve				\$0,1 million	
Remboursement du prêt de l'OPS au Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins				\$10,0 millions	
TOTAL DES SOURCES DISPONIBLES				\$14,5 millions	

53^e CONSEIL DIRECTEUR

66^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 29 septembre au 3 octobre 2014

CD53/18
Annexe B

PROJET DE RÉOLUTION

ÉTAT ET NIVEAU AUTORISÉ DU FONDS DE ROULEMENT

LE 53^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné le rapport de la Directrice intitulé *État et niveau autorisé du Fonds de roulement* (document CD53/18) ;

Ayant noté que la Directrice a réapprovisionné le Fonds de roulement à son niveau autorisé actuel de US\$ 20,0 millions ;¹

Ayant examiné la recommandation du Comité exécutif relative à une augmentation du niveau autorisé du Fonds de roulement, compte tenu des demandes accrues adressées au Fonds de roulement à mesure que s'élargissent les activités du budget ordinaire de l'Organisation, ainsi que de la nécessité de faire en sorte que le Programme soit mis à exécution de manière méthodique et efficace,

DÉCIDE :

1. D'approuver une augmentation du niveau autorisé du Fonds de roulement faisant passer celui-ci de \$20,0 millions à \$25,0 millions.
2. D'autoriser la Directrice à financer l'augmentation du Fonds de roulement grâce à tout excédent éventuel des revenus par rapport aux dépenses dû aux économies réalisées dans la mise en œuvre du programme et budget, à partir de l'exercice actuel 2014-2015.

¹ Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent rapport sont exprimées en dollars des États-Unis.



Rapport sur les incidences financières et administratives qu'aura pour le BSP le projet de résolution

<p>1. Point de l'ordre du jour : 5.3 – État et niveau autorisé du Fonds de roulement</p>
<p>2. Lien avec le programme et budget 2014-2015 :</p> <p>a) Catégorie(s) : 6, Services institutionnels / fonctions essentielles</p> <p>b) Domaines programmatiques et résultats intermédiaires :</p> <p>6.2 – Transparence, responsabilisation et gestion des risques L'OPS opère selon des principes de transparence et d'obligation de rendre compte, et dispose de cadres fonctionnels en matière de gestion et d'évaluation des risques.</p> <p>6.3 – Planification stratégique, coordination des ressources et présentation de rapports Le financement et l'allocation des ressources sont alignés sur les priorités et sur les besoins sanitaires des États Membres dans un cadre de gestion fondé sur les résultats.</p> <p>6.4 – Gestion et administration Gestion et administration efficaces aux trois niveaux de l'Organisation.</p>
<p>3. Incidences financières :</p> <p>a) Coût estimatif total de la mise en œuvre de la résolution sur toute sa durée (à 10 000 \$ US près, activités et personnel compris) : Une somme de US\$ 5,0 millions, à financer grâce aux excédents futurs relatifs au budget et aux revenus.</p> <p>b) Coût estimatif pour l'exercice 2014-2015 (à 10 000 \$ US près, activités et personnel compris) : Aucun coût.</p> <p>c) Sur le coût estimatif indiqué au point b), quel montant peut être inclus dans les activités programmées existantes ? Sans objet.</p>
<p>4. Incidences administratives :</p> <p>a) Indiquer les niveaux de l'Organisation où les activités seront exécutées : Aucune incidence administrative.</p> <p>b) Besoins supplémentaires de dotations en personnel (indiquer le personnel supplémentaire à temps plein nécessaire, en précisant les qualifications requises) : Aucun.</p> <p>c) Calendriers (indiquer des calendriers approximatifs pour la mise en œuvre et l'évaluation) : Le financement et la mise en œuvre dépendront de la disponibilité future des excédents relatifs au budget et aux revenus.</p>



**FORMULAIRE ANALYTIQUE VISANT À LIER UN POINT DE L'ORDRE DU JOUR
AUX MISSIONS DE L'ORGANISATION**

- 1. Point de l'ordre du jour :** 5.3 – État et niveau autorisé du Fonds de roulement
- 2. Unité responsable :** Gestion des ressources financières/Services et systèmes financiers (FRM/FS)
- 3. Fonctionnaire chargé de la préparation :** Mme Linda S. Kintzios
- 4. Liste de centres collaborateurs et d'institutions nationales liés à ce point de l'ordre du jour :**
Aucun.
- 5. Liens entre ce point de l'ordre du jour et le Programme d'action sanitaire pour les Amériques 2008-2017 :**
Aucun.
- 6. Liens entre ce point de l'ordre du jour et le Plan stratégique 2014-2019 :**
Aucun.
- 7. Meilleures pratiques appliquées dans ce secteur et exemples tirés des pays de la Région des Amériques :** Le secrétariat a la responsabilité fiduciaire de gérer la mise en œuvre du budget ordinaire de l'OPS dans les limites des ressources disponibles. La présence d'un Fonds de roulement adéquat et pleinement capitalisé est essentielle pour que l'Organisation puisse atténuer le risque de compromettre la mise en œuvre des programmes financés par d'autres sources de fonds internes non assujetties à des restrictions.
- 8. Incidences financières du point de l'ordre du jour en question :** La Directrice a réapprovisionné le Fonds de roulement grâce aux recettes provenant du remboursement du prêt consenti auparavant au Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins. Le solde de ce prêt de US\$ 10,0 millions a été crédité à un compte d'excédent de revenus (\$5,1 millions) et à un excédent budgétaire (\$0,8 million). Conformément à l'article 4.6 du Règlement financier, l'excédent de revenus sera disponible pour utilisation lors des périodes budgétaires ultérieures pour couvrir la portion non financée du Plan stratégique, selon que la Directrice le déterminera et avec l'accord du Sous-comité du programme, du budget et de l'administration. Conformément à l'article 4.4 du Règlement financier, l'excédent budgétaire est disponible pour un usage ultérieur, en accord avec les résolutions adoptées par la Conférence sanitaire panaméricain ou par le Conseil directeur. Si l'augmentation proposée du niveau autorisé du Fonds de roulement (\$5,0 millions) est approuvée, tout excédent futur (budgétaire ou de revenus) pourrait être mis à disposition pour financer le Fonds de roulement au nouveau niveau autorisé. Il n'est toutefois pas nécessaire de le faire selon un calendrier précis.